

Concours d'agent de maîtrise territorial 2023

Présentation du concours

Organisation

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

Candidats

Conditions de participation

Bilan détaillé des inscriptions

Epreuves écrites d'admissibilité

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Correction des copies

Analyse et résultats

Epreuve orale d'admission

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Analyse et résultats

Présentation du concours

Organisation

Ces concours, de catégorie C, sont organisés par le centre de gestion du Morbihan pour le compte des centres de gestion des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, dans les spécialités :

- Environnement, hygiène
- Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers

Modalités d'inscription

Retrait des dossiers d'inscription : du mardi 6 septembre 2022 au mercredi 12 octobre 2022 :

- soit par préinscription sur le site www.cdg56.fr, minuit dernier délai (heure métropole)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Dépôt des dossiers d'inscription retirés auprès du centre de gestion du Morbihan ou imprimés lors de la préinscription : du mardi 6 septembre 2022 au jeudi 20 octobre 2022:

- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Jury institutionnel

Conformément à l'article 7 du décret n°2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux, le jury de ces concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 10 janvier 2023. Il a été composé de la manière suivante :

- Deux élus locaux (dont la présidente du jury)
- Deux personnalités qualifiées
- Un fonctionnaire de catégorie A ou B et un représentant du personnel de la catégorie C à la commission administrative paritaire

Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuve orale
Jury institutionnel	6	
Epreuves	5 concepteurs et testeurs 16 correcteurs	9 examinateurs
Surveillance	9 surveillants	

Candidats

Conditions de participation

Nature du concours	Nombre de postes		Conditions de participation	Nombre d'inscrits	
	2021	2023		2021	2023
Concours externe	11*	32	Etre titulaire de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP, ...), ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	108*	137
Concours interne	16*	45	Etre fonctionnaires et agents publics , ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions, et justifiant au 1^{er} janvier 2023, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.	99*	215
Troisième concours	0*	0	Candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : <ul style="list-style-type: none"> ✓ soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, ✓ soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ✓ soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. 	0*	0
Total	27*	77		207*	352

*concerne les spécialités de 2021 « Espaces naturels, espaces verts » et « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique »

Sur ces 352 dossiers réceptionnés :

- **18 candidats** ont annulé leur inscription,
- **1 candidat** n'a pas obtenu de suite favorable à leur demande d'inscription pour non-respect des conditions d'inscription :
 - o 1 au concours interne pour insuffisance d'ancienneté de services publics effectifs

Au total, **333 candidats ont été autorisés à participer aux épreuves d'admissibilité.**

Bilan détaillé des inscriptions

Spécialités	Concours Externe		Concours Interne		TOTAL	
	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Nombre d'inscrits
Environnement, hygiène	6	28	8	65	14	93
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	26	109	37	150	63	259
TOTAL	32	137	45	215	77	352

Epreuve écrite d'admissibilité

Déroulement et nature de l'épreuve

	Concours externe	Concours interne
Date et lieux des épreuves	Le jeudi 26 janvier 2023 au Parc des expositions Safire à PONTIVY (300 candidats) et au centre de gestion du Morbihan (4 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves)	
Nature de la 1^{ère} épreuve d'admissibilité	Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée 2h, coefficient 3)	
Nature de la 2^{ème} épreuve d'admissibilité	Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques . (durée 2h, coefficient 2)	Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. (durée 2h, coefficient 2)

Taux de participation

Spécialités	Concours Externe			Concours Interne			TOTAL		
	Nombre de présents /inscrits 2023	Taux de participation		Nombre de présents /inscrits 2023	Taux de participation		Nombre de présents /inscrits 2023	Taux de participation	
		2021	2023		2021	2023		2021	2023
Environnement, hygiène	18 / 28	83%*	64%	49 / 65	75%*	75%	67 / 93	83%*	72%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	78 / 109	74%*	72%	131 / 150	79%*	87%	209 / 259	77%*	81%
TOTAL	96 / 137	80%*	70%	180 / 215	77%*	84%	276 / 352	81%*	78%

*concerne les spécialités de 2021 « Espaces naturels, espaces verts » et « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique »

Correction des copies

Chaque composition écrite est anonyme et a fait l'objet d'une double correction.

8 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, soit 16 correcteurs au total contre 10 en 2021. Il était demandé aux correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande. En cas de besoin, la note finale devait être arrondie au quart de points supérieur.

Analyse et résultats

Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat, le jury a analysé les résultats des épreuves écrites.

Conformément à l'article 9 du décret n°2004-248 du 18 mars 2004, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

Après délibération, le jury a décidé de retenir, pour la session 2023, les seuils et nombre de candidats admissibles suivants :

➤ Spécialité « Environnement, hygiène » :

	Concours externe	Concours interne
	2023	2023
Nombre de postes	6	8
Nombre de présents	18	49
Moyenne des notes de la 1^{ère} épreuve (Cas pratique pour les 2 voies)	14	13,32
Moyenne des notes de la 2^{ème} épreuve (Mathématiques en externe et questionnaires en interne)	13,44	9,78
Moyenne générale des candidats	13,78	11,70
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire	1	1
Seuil d'admissibilité	13/20	13/20
Nombre de candidats admissibles	11	19

➤ Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

	Concours externe	Concours interne
	2023	2023
Nombre de postes	26	37
Nombre de présents	78	131
Moyenne des notes de la 1^{ère} épreuve (Cas pratique pour les 2 voies)	14,45	6,89
Moyenne des notes de la 2^{ème} épreuve (Mathématiques en externe et questionnaires en interne)	4,33	8,61
Moyenne générale des candidats	8,38	7,58
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire	45	37
Seuil d'admissibilité	10/20	10/20
Nombre de candidats admissibles	21	28

Epreuve orale d'admission

Déroulement et nature de l'épreuve

Conformément au décret n°2004-248 modifié du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux, **80 candidats admissibles** ont été convoqués afin de participer aux épreuves d'admission qui se sont déroulées les mardi 28 mars 2023 et mercredi 29 mars 2023 à l'espace Montcalm – Maison du Diocèse à Vannes.

	Nature de l'épreuve
Concours externe	Un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel, son aptitude et sa motivation à exercer les missions d'un agent de maîtrise, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité. (durée 15 min, coefficient 4)
Concours interne	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et visant ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions d'un agent de maîtrise. (durée 15 min dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 4)

Trois groupes d'examineurs étaient chargés d'apprécier les aptitudes des candidats à exercer les missions incombant aux agents de maîtrise, à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Chaque groupe était composé de trois examinateurs : un représentant du jury institutionnel, un élu et une personnalité qualifiée. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

Taux de participation

79 candidats ont participé à l'épreuve d'admission sur 80 candidats convoqués.

Le taux de participation était de **98,75 %**.

Analyse et résultats

Le jury a étudié, dans chaque spécialité, les résultats des candidats afin d'arrêter le nombre de lauréats, compte tenu :

- de la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié)
- du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié)
- du nombre de postes ouverts. Si le nombre de lauréats d'un concours est inférieur au nombre de postes ouverts audit concours, il est possible de reporter ce nombre de postes à un autre concours, dans la limite de 15 % de la totalité des places offertes aux concours externe et interne (article 7 du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié).
- de la situation de candidats ex-aequo : dans ce cas, le jury a la possibilité de retenir ou non les candidats concernés ou de les départager, dans la limite du nombre de postes ouverts.

Après délibération, le jury a décidé de retenir, pour la session 2023, les seuils et nombre de candidats admis suivants :

➤ **Spécialité « Environnement, hygiène »** :

	Concours externe	Concours interne
<i>Nombre de postes</i>	6	8
<i>Nombre de présents aux épreuves d'admissibilité</i>	18	49
<i>Moyenne des épreuves d'admissibilité</i>	13,78	11,70
<i>Seuil d'admissibilité</i>	13/20	13/20
<i>Nombre de candidats admissibles</i>	12	19
<i>Nombre de présents à l'épreuve d'admission</i>	11	19
<i>Moyenne de l'épreuve d'admission</i>	14,47	14,04
<i>Moyenne générale</i>	12,58	12,65
<i>Seuil d'admission</i>	14,5/20	14,5/20
<i>Nombre de candidats admis</i>	6	8

➤ Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

	Concours externe	Concours interne
<i>Nombre de postes</i>	26	37
<i>Nombre de présents aux épreuves d'admissibilité</i>	78	131
<i>Moyenne des épreuves d'admissibilité</i>	8,38	7,58
<i>Seuil d'admissibilité</i>	10/20	10/20
<i>Nombre de candidats admissibles</i>	21	28
<i>Nombre de présents à l'épreuve d'admission</i>	21	28
<i>Moyenne de l'épreuve d'admission</i>	11,59	11,71
<i>Moyenne générale</i>	12,58	12,65
<i>Seuil d'admission</i>	10/20	10/20
<i>Nombre de candidats admis</i>	18	28